

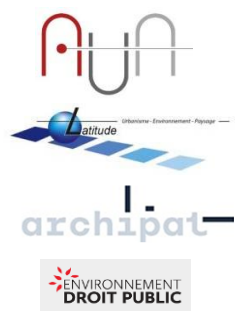
REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE

VILLE DU PUY EN VELAY



Plan Local d'Urbanisme

Liste des Emplacements Réservés



ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE CELINE GRIEU

LATITUDE URBANISME – ENVIRONNEMENT – PAYSAGE

ARCHIPAT - ARCHITECTES DU PATRIMOINE

ENVIRONNEMENT DROIT PUBLIC

Pièce n°	Projet arrêté	Enquête publique	Approbation
06	20 décembre 2018	2 mai - 4 juin 2019	15 octobre 2019

Liste des emplacements réservés mis en place au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme

N°	Libellé	Surface de l'emplacement - largeur de l'emprise	Bénéficiaire
1	Voirie - Elargissement rue Latour Maubourg et liaison avec rue Lashermes	10 mètres	Communauté d'Agglomération
2	Bassin de rétention de Riou - emprise Le Puy	40 000 m3	Communauté d'Agglomération
3	Espace et équipement public - Aménagement des berges du Dolaizon - Carmes		Communauté d'Agglomération
4	Espace vert - Aménagement des berges du Dolaizon - Carmes		Communauté d'Agglomération
6	Espace vert - Aménagement berges du Dolaizon - Louis Juvet		Communauté d'Agglomération
7	Espace vert - Aménagement des berges du Dolaizon - J.Solvain		Communauté d'Agglomération
8	Equiptement et espace public - Quartier Jean Solvain		Commune
9	Voirie - Espace public - Quartier Jean Solvain		Commune
10	Cheminement piéton paysager - Aménagement des berges du Dolaizon - J. Solvain		Communauté d'Agglomération
11	Espace public - Aménagement des berges du Dolaizon		Communauté d'Agglomération
12	Cheminement piéton paysager - Aménagement des berges du Dolaizon - J. Solvain		Communauté d'Agglomération
13	Cheminement piéton - Aménagement des berges du Dolaizon		Communauté d'Agglomération
14	Cheminement piéton - Aménagement des berges du Dolaizon - J. Solvain		Communauté d'Agglomération
15	Voirie - Élargissement chemin des Alouettes	9 mètres	Commune
16	Voirie - Élargissement chemin du Fieu - partie sud	9 mètres	Commune
17	Voirie - Élargissement route de Couderc	8 mètres de plate-forme	Commune
18	Voirie - Elargissement chemin Sainte Catherine	9 mètres	Commune
19	Voirie - Élargissement rue Chante Perdrix	7 mètres	Commune
20	Voirie - Création d'une liaison chemin des Alouettes - Chante Perdrix	8 mètres	Commune
21	Voirie - Élargissement rue des Lilas	9 mètres	Commune
22	Voirie - Liaison rue Général A.Frère - chemin de la Pommeraie	9 mètres	Commune
23	Espace Vert - Aménagement d'un espace vert - Mons		Commune
24	Espace vert - Parking public - Aménagement berges du Dolaizon - Chevaliers Saint Jean		Communauté d'Agglomération

N°	Libellé	Surface de l'emplacement - largeur de l'emprise	Bénéficiaire
25	Parking public Foch		Commune
26	Voirie - Prolongement de la rue de Chirel	12 mètres	Commune
27	Voirie - Prolongement rue Coste Deferne - Desserte Bas de Taulhac	12 mètres	Commune
28	Cheminement piéton Taulhac - Chirel	4 mètres	Commune
29	Parking - espace public Ste Marie		Commune
30	Rue de Craponne - élargissement de la voie et densification du secteur au profit d'une opération de logements locatifs aidés	1100 m ²	Commune
31	RU Val vert - Nouvelle voie du Chirel	Entre 8,50 et 17 m de largeur	Commune
32	RU Val vert - Nouvelle voie du Chirel	Entre 1,70 et 8 m de largeur pour une emprise de 360 m ²	Commune
33	RU Val vert - Cheminement piéton	Environ 7225 m ²	Commune
34	RU Val vert - Cheminement piéton	Entre 2 à 2,50 m de largeur	Commune
35	Aménagement d'un parking public - Boulevard Gambetta	Environ 1550 m ²	Commune

Liste des servitudes de mixité sociale valant emplacement réservé mis en place au titre de l'article L151-41 4° du Code de l'Urbanisme

N°	Libellé	Références des parcelles concernées	Surface de l'emplacement - largeur de l'emprise	Bénéficiaire
S1	Emplacement pour la réalisation d'une opération de logements, dont 10 % de la surface de plancher sera dévolue à du logement abordable (Quartier Jean Solvain - OAP n°1)	AP 60, 62, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 73, 74, 75, 76, 78, 80, 93, 95, 96, 97, 98, 99, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 111, 112, 114, 118, 119, 120, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 206, 218, 222, 223, 224, 229, 232, 234, 248, 249, 250, 251, 253, 254, 268, 269, 270, 271, 272, 290, 294, 295, 296, 308, 322, 324, 328, 329, 332, 333, 340, 342, 343, 347, 348, 350, 354, 355, 361, 363, 365, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 382, 383, 384, 401	72923 m²	Commune
S2	Emplacement pour la réalisation d'une opération de logements, dont 10 % de la surface de plancher sera dévolue à du logement abordable (Quartier du Fieu - OAP n°4)	AT 221, 22, 225p., 228p., 229, 465, 475 AV 520	37180 m²	Commune
S3	Emplacement pour la réalisation d'une opération de logements, dont 15 % de la surface de plancher sera dévolue à du logement abordable (Quartier de Coloin - OAP n°3)	AO 20, 21, 22, 23, 24, 29, 30, 31p., 67p., 107, 110, 113, 116, 142, 145, 148, 151, 222p., 223, 239, 240, 241	15 261 m²	Commune
S4	Emplacement pour la réalisation d'une opération de logements, dont 15 % de la surface de plancher sera dévolue à du logement abordable (Hameau d'Ours - OAP 5)	BE 3, 4, 5p., 6	33 375 m²	Commune